

Le comité exécutif a adopté la résolution suivante :

Taux d'intérêt sur les montants de taxe qui restent dus

ATTENDU QUE l'article 316 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) stipule que la taxe scolaire porte intérêt au taux fixé par la commission scolaire;

ATTENDU QUE ce taux s'applique à toute taxe impayée au moment où il est fixé, depuis l'exigibilité de cette taxe;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Nick Milas que, sur recommandation du comité des ressources financières, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve que **le taux d'intérêt applicable à toute taxe impayée soit fixé à 15 % par année.**

ET QUE la présente résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit remplacée.

Adopté à l'unanimité

Le comité exécutif a recommandé que le conseil des commissaires prenne les propositions suivantes en considération :

Actes d'établissement et plan triennal

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nancy Rupnik que le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier recommande que les **actes d'établissement et le plan triennal 2013-2014** soient présentés au conseil des commissaires lors de sa séance du 2013-02-27 pour approbation en principe et consultation.

Adopté à l'unanimité

Arrangements locaux – SEPB 577

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robert Dixon que le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier recommande que les **Arrangements locaux 2010-2015 – SEPB 577** soient présentés au conseil des commissaires lors de sa séance du 2013-02-27 pour approbation.

Adopté à l'unanimité

Compressions budgétaires pour 2013-2014

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Merle Parkinson que le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier recommande au conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier que les compressions budgétaires dans l'enveloppe de la taxe scolaire de la commission scolaire annoncée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour l'année scolaire 2013-2014 soit assumées par les contribuables.

ET QU'un plan de communication concernant ces compressions budgétaires soit préparé à l'intention de tous nos partenaires et mis en place.

Adopté à l'unanimité